

A background image showing several hands of different ages reaching for and moving small, light-colored wooden blocks on a wooden surface. The blocks are of various sizes and shapes, some rectangular and some L-shaped. The hands are wearing different colored sleeves: blue, striped, and grey.

ATELIER

GUIDE PRATIQUE

2 | RECONQUÊTE DES CENTRES-BOURGS

AGIR AVEC LES CITOYENS

Le 25 juin 2019 à DIXMONT

cau
CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'YONNE

SOMMAIRE

3 Préambule

5 Impliquer les citoyens ?

7 Jusqu'où les impliquer ?

10 Principes fondateurs de la participation

13 Apports et enjeux

15 Un outil de décryptage des bourgs

27 Retour d'expériences d'acteurs locaux

35 Bibliographie

36 Contacts

REVITALISONS NOS CENTRES-BOURGS

Cette démarche doit être le résultat d'une réflexion et d'une vision pour le territoire dans différentes perspectives de temps et d'espace. Depuis le bassin de vie, jusqu'à la parcelle et au logement, les interventions pourront être progressives mais devront rester cohérentes.

Un centre-bourg revitalisé résulte d'un ensemble d'actions qui en renouvellent l'attractivité et fixent durablement les habitants. Elles concernent la requalification des logements, leur rénovation thermique, le traitement des espaces publics, etc. mais elles ne peuvent s'envisager sans des interventions visant à stimuler l'économie locale, à créer des dynamiques collectives pérennes associant l'ensemble des acteurs, à structurer et pérenniser les solidarités à l'échelle des bassins de vie.

Ces actions doivent engager le territoire dans la transition écologique et énergétique à toutes les échelles.

Au-delà des finalités, le projet de territoire doit également porter une attention particulière aux dimensions médiatiques, ergonomiques, sociologiques et économiques.

Un projet de revitalisation de centre-bourg se crée pour et avec la population. Les acteurs locaux constituent en effet un élément essentiel de la réussite du projet, dès le stade du diagnostic qui inclut les usages et les représentations du territoire. La définition des actions doit prendre en considération la façon dont les habitants perçoivent et expriment les enjeux de la revitalisation. Au-delà de la prise en compte des besoins, le choix de coconstruire ces actions avec les habitants permet de dépasser l'aspect consultatif pour

susciter un lien plus fort au projet, et donc une adhésion.

Cependant la participation active des habitants, si elle est souhaitable, ne se décrète pas. Ils doivent se sentir associés, responsabilisés pour définir leur cadre de vie et faciliter des changements de pratiques plus en adéquation avec leurs besoins et leurs aspirations. La mise en œuvre du projet de revitalisation dépend directement de l'action d'acteurs locaux, économiques, associatifs, médico-sociaux et de l'implication quotidienne des habitants.

Ce présent guide pratique fait la synthèse du rendez-vous **REVITALISATION # 2 | Agir avec le citoyen**. Il donne des éléments de définition, de cadrage, de décryptage des interventions des 4 interlocuteurs invités par le CAUE pour partager avec vous leur expérience :

- Anne-Laure PEYROU, urbaniste-sociologue, consultante indépendante
- Pauline DAVIET, ingénieure paysagiste, représentante de l'association Le P.a.r.c
- Hélène BUCHER, architecte, associé de l'agence Ludique Architecture
- Patrick HENRY, président de l'association La Grange de Beauvais

IMPLIQUER LES CITOYENS ?

Les premières expériences de démocratie participative françaises remontent aux années 1960-70 avec la création des comités de quartier. La démocratie participative est alors portée par des mobilisations associatives. Les groupes d'actions municipales constituent une première tentative d'organisation de la participation citoyenne par la mobilisation de citoyens prêts à s'investir dans la vie de leur cité.

La participation est en passe de devenir aujourd'hui un droit fondamental du citoyen dans son rapport à la vie publique.

Le principe de participation des citoyens aux prises de décisions qui les concernent a été consacré par la déclaration de Rio en juin 1992, notamment avec la création des Agendas 21 locaux (stratégies locales de développement durable) qui doivent être instaurés via une procédure de consultation la plus ouverte possible.

Plus récemment, une ordonnance en date du 3 août 2016 est venue réformer les procédures de participation du public autour de trois axes principaux :

- Une meilleure définition des objectifs de la participation du public aux décisions ayant un impact sur l'environnement,
- Un renforcement de la concertation en amont du processus décisionnel,
- Une modernisation des procédures de concertation en aval, notamment à travers la dématérialisation de l'enquête publique.

Cette ordonnance instaure également un droit d'initiative citoyen auprès du Préfet qui peut être mis en œuvre par des électeurs, un conseil régional, départemental ou municipal, un établissement public de coopération intercommunale ou encore des associations agréées, en fonction de l'importance du projet.

Créer une dynamique collective favorable au projet

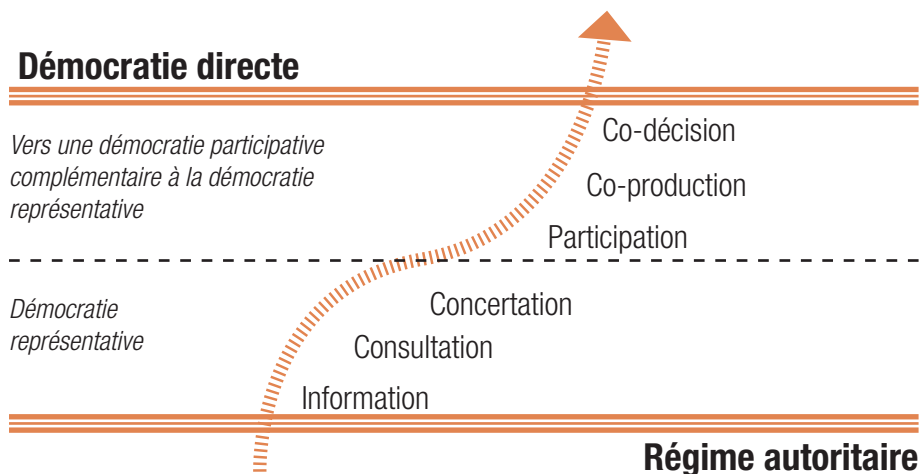
Compte tenu de l'évolution de ce contexte réglementaire en faveur d'une plus grande participation des citoyens, il est hautement probable que tout ou partie d'un projet de revitalisation d'un centre-bourg se retrouve concerné par une procédure de concertation du public.

Loin de considérer ce processus participatif comme une contrainte, un facteur potentiel de retard dans la réalisation d'un projet, beaucoup de territoires, dont de nombreux lauréats du programme de revitalisation centres-bourgs, ont fait de la participation des habitants un point fort de leur projet, un levier pour susciter une adhésion plus importante et faciliter sa mise en œuvre.

Pour assister les collectivités dans la mise en œuvre de l'association de la population, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a produit une charte de la participation du public en octobre 2016. Elle apporte une aide à tous les participants (porteur de projet et public) dans la mise en œuvre du dispositif de participation.

La participation des habitants au programme de revitalisation des centres-bourgs reste toutefois différente d'un territoire à un autre, en fonction de la nature du projet, de son état d'avancement, du degré d'implication des acteurs, de l'habitude de la collectivité à utiliser les différents outils participatifs. L'originalité et la diversité des méthodes participatives illustrent parfaitement cette pluralité d'approches dans la participation du public.

Les différents degrés d'implication des habitants, d'après Dimeglio, Zetlaoui-Léger, 2007.



JUSQU'OUÙ LES IMPLIQUER ?

Le premier enjeu de cette thématique de la participation des habitants est terminologique. (Texte de Pauline Gaullier, Chercheuse en sciences sociales, Coordinatrice des activités de l'association Peuples des villes et Camille Gardesse, Maître de conférences École d'urbanisme de Paris - Université Paris Est), Chercheuse au Lab'Urba.)

Cet enjeu renvoie à deux questions :

- **La question de la multiplicité des termes employés** : on parle de « participation », mais aussi de « concertation », de « consultation » (qui s'est généralisée dans les textes réglementaires), et dorénavant, de plus en plus, de « co-construction », mais aussi de démocratie participative, de démocratie

locale : il y a donc un véritable foisonnement de termes ;

- **La question du sens de ces termes et des pratiques auxquelles ils renvoient** : derrière un même mot, celui de « participation », il existe une kyrielle de dispositifs, d'ambitions, de méthodes, d'outils mais aussi d'intensité de l'implication des habitants dans les projets.

L'INFORMATION : il s'agit de porter à la connaissance de tous les différentes données et décisions relatives à un projet. L'information peut prendre différentes formes et utiliser moult supports (diffusion par la presse locale, expositions, site Internet etc.) L'information est à distinguer de la « communication » qui relève d'une stratégie de diffusion de l'information visant à l'orienter.

LA CONSULTATION : le maître d'ouvrage demande des avis aux habitants après avoir arrêté tout ou partie d'un projet. Le décideur n'est toutefois pas obligé de suivre ces avis. Ainsi, certaines consultations, sous la forme d'enquêtes publiques, ont été rendues obligatoires par la loi, mais elles interviennent généralement alors que le projet est déjà très avancé ; dans ce cas, le seul recours pour les habitants pour remettre en question un projet est de type juridique, avec toutes les difficultés que cela suppose en termes de capacité de mobilisation.

LA CONCERTATION : la concertation est un processus de discussion organisé entre un ou plusieurs groupes de personnes, de représentants d'acteurs qui échangent, négocient et contribuent directement à l'élaboration d'un projet. La différence avec la consultation c'est qu'il s'agit bien de « faire de concert », de faire ensemble. Pendant longtemps, dans le cadre de la planification urbaine, la concertation est restée limitée aux représentants d'institutions ou de grands organismes (élus, décideurs économiques, techniciens, experts) : il s'agissait donc d'une concertation politico-administrative et technique. Un degré d'ouverture supplémentaire est aujourd'hui atteint lorsque des habitants, organisés en association, sont

intégrés à la réflexion. Cette implication peut leur donner la possibilité d'influer sur les caractéristiques du projet, avant que celui-ci ne soit défini et que des décisions ne soient prises par la maîtrise d'ouvrage.

LA PARTICIPATION : la participation, souvent mal distinguée de la concertation, est le fait de permettre l'implication de tous les habitants ou usagers concernés et qui en expriment le souhait à tous les stades d'élaboration d'un projet.

Autrement dit, à la différence de la concertation, la participation suppose un processus de concertation ouvert à tous les habitants concernés par un projet, et pas seulement aux habitants organisés en association ou constitués en groupes d'habitants.

Si le nombre de personnes concernées est important et que l'on veut s'assurer d'une forme de représentation d'une diversité des profils, un tirage au sort peut être organisé.

La coproduction : les habitants participent à la réalisation des projets avec les techniciens : ils ne se contentent pas d'exposer des problèmes et de discuter des propositions qui leur sont faites, mais ils définissent les solutions en collaboration avec les professionnels.

LA CODÉCISION, COGESTION : les élus partagent une partie de leur pouvoir de décision avec les habitants. Ils délèguent volontairement à des instances citoyennes des formes de partage du pouvoir, c'est-à-dire qu'ils acceptent d'être liés par des décisions prises en dehors d'eux. La pratique des enveloppes « budgétaires de quartier » permet par exemple à des instances de quartier de décider librement de l'utilisation d'une partie, souvent modeste, de l'argent public. Différents

processus dits « délibératifs » (les jurys citoyens, les conférences de consensus...) ont également été mis au point depuis plusieurs années par certains pays pour contribuer à une prise en compte de l'avis des citoyens dans l'action publique.

L'AUTOGESTION, L'AUTO-CONSTRUCTION : les habitants, utilisateurs, usagers décident eux-mêmes des projets et les réalisent. Ils s'auto-administrent directement.

Parmi toutes les expériences qui sont aujourd'hui appelées « concertation » ou

« participation » par les maîtrises d'ouvrage, il apparaît que peu d'expériences correspondent concrètement à de la concertation ou à de la participation : la majorité des dispositifs qui se revendiquent comme tels correspondent en réalité à des niveaux informatifs voire consultatifs.

Ce qui paraît indispensable, c'est de respecter ce qui est annoncé aux habitants pour construire des relations de confiance pérennes : ainsi, si un décideur annonce qu'un projet va être mené en « concertation » avec les habitants, il apparaît risqué pour la qualité des relations avec les habitants de ne réaliser

▼ Participation citoyenne | Association ICI



PRINCIPES FONDATEURS DE LA PARTICIPATION

Précisons d'emblée qu'il n'existe pas de « recette a priori ». Les méthodes et les outils pouvant être mobilisés sont nombreux et chaque démarche de participation des habitants doit être envisagée de manière très contextualisée. Néanmoins, les réflexions et les retours d'expériences de ces quinze dernières années convergent pour mettre en exergue un certain nombre de conditions à satisfaire pour organiser des processus collaboratifs intégrant les habitants, en cherchant à maximiser la prise en compte de leurs apports dans les politiques et projets urbains.

LES SIX PRINCIPES DIRECTEURS

On peut ainsi identifier six principes directeurs. On constatera le fort degré d'interdépendance existant entre ces principes, qui peuvent être mobilisés aussi bien pour définir les modalités d'organisation des démarches participatives, que pour établir des critères d'évaluation de la portée de telles démarches.

1. TEMPORALITÉ :

Il s'agit de permettre la participation des habitants tout au long du projet urbain, et ce dès l'amont, pendant les phases de diagnostics et d'élaboration d'objectifs. Ce principe se fonde

sur l'idée que la continuité des dispositifs participatifs aux différentes étapes du projet est indispensable - l'élaboration d'un projet d'urbanisme s'inscrit dans un temps long, structuré par différentes étapes qui mettent en jeu une pluralité d'acteurs et une diversité d'expertises.

Dans ce cadre, un seul dispositif ou un seul outil de débat, mobilisé à un moment d'un projet ne saurait à lui seul donner une dimension participative à la démarche engagée.

2. INCLUSION :

Il s'agit de permettre à tout habitant concerné par le débat ou le projet discuté de pouvoir

participer, c'est-à-dire d'être sollicité afin de pouvoir être présent dans la démarche participative s'il le souhaite, pour permettre, dans un souci démocratique et de production de délibération, l'expression des divergences et d'une pluralité de positions. Cela peut se traduire notamment de la part des organisateurs des dispositifs par le souci de s'assurer que la diversité des publics concernés a été conviée à participer.

L'inclusion renvoie donc à l'ouverture de la démarche participative et vise à rechercher aussi une certaine représentativité des divers intérêts en jeu dans le projet. Les oppositions et les divergences doivent pouvoir se faire entendre, le plus en amont possible du projet. Alors qu'il existe aujourd'hui un grand éventail d'outils et de méthodes facilitant l'inclusion, on constate régulièrement que certaines catégories sociodémographiques sont pourtant peu représentées dans les démarches participatives, et notamment : les actifs, les plus jeunes, les individus issus des classes sociales défavorisées économiquement ou encore les personnes immigrées et de nationalité étrangère :

- soit que l'on ne cherche pas forcément à leur ouvrir les démarches participatives ;
- soit que les moyens logistiques et les méthodes d'échanges utilisés pour y concourir ne s'avèrent pas assez appropriés, ce qui renvoie aux enjeux de l'information et de ses modalités de diffusion évoqués dans la première séquence.

3. TRANSPARENCE :

Il s'agit d'informer largement les participants, notamment en assurant l'accessibilité et la diffusion des informations, et ce sur trois

aspects :

- les éléments du projet (techniques et politiques)
- le processus de décision (préciser les différentes étapes de décision, communiquer les arbitrages réalisés, identifier les décideurs)
- les « règles du jeu » du dispositif et ses objectifs

L'information ou la consultation ne sont pas forcément l'apanage des décideurs publics ou privés : les habitants, surtout lorsqu'ils sont organisés sous la forme de collectifs ou d'associations, prennent fréquemment des initiatives en ce sens.

4. ARGUMENTATION :

Il s'agit d'expliquer les arbitrages aux différentes étapes du projet, à partir des réflexions produites par les différents acteurs, autrement dit d'expliquer, de préciser les choix réalisés pour parvenir à une décision, notamment pour définir comment les résultats des études sont pris en compte, ou pourquoi certaines propositions des acteurs de la société civile sont retenues et d'autres non. Pour cela, il est important de faire la démonstration de la façon dont les résultats des études ou des débats sont pris en compte dans l'élaboration du projet. A travers les modalités de ce critère d'argumentation se jouent la traçabilité des décisions prises et la construction d'un rapport de confiance entre les différents acteurs : les habitants doivent pouvoir apprécier le chemin accompli et le rôle qu'ils ont joué dans l'élaboration du projet.

5. ÉGALITÉ :

Il s'agit de garantir et de s'assurer que tous les participants peuvent s'exprimer et être écoutés et entendus, et ceci de façon égale.

Ce principe traduit une préoccupation de traitement impartial des acteurs impliqués.

Dans un premier temps, l'enjeu est de garantir à tous une accessibilité égale au dispositif et aux informations nécessaires pour y participer, ce qui recoupe les principes d'inclusion et de transparence, mais en les précisant par l'idée d'équivalence des conditions d'accès aux instances de débat et au débat lui-même. Ce principe concerne toutefois davantage l'espace d'expression donné aux acteurs une fois qu'ils ont intégré le dispositif.

Plus spécifiquement, il ne s'agit pas seulement du temps de parole distribué, même si celui-ci peut être révélateur, mais également de la possibilité laissée aux acteurs de la société civile de s'exprimer sur les différents aspects du projet, ainsi que de reconnaître leurs apports et leurs compétences quels que soient leurs statuts sociaux. Il en va également d'un souci de « considération » à leur égard, de « reconnaissance ».

6. INTÉGRATION :

Ce sixième principe découle des cinq précédents : il concerne l'articulation des dispositifs participatifs avec le processus de projet et la prise en compte des réflexions et des productions des habitants dans le projet urbain.

La portée des dispositifs dépend fortement de leur positionnement par rapport aux temps forts du projet, et plus encore, de leur niveau d'intégration à son ingénierie.

Ce principe suppose que pour être efficiente, la démarche participative soit considérée par les décideurs publics comme faisant intégralement partie du processus de projet, en termes de

définition des contenus et d'aide à la prise de décisions. Il s'agit non seulement de faire en sorte que les réflexions qui émanent des dispositifs participatifs interfèrent directement sur la formulation des éléments du projet, mais que la conduite du projet s'organise à partir d'un système d'acteurs structuré à partir de différentes instances, de décision, d'expertise technico-administratives, et d'exploration des problématiques de citoyenneté et d'usages.

APPORTS ET ENJEUX DE LA PARTICIPATION

Un moyen pour faire remonter les besoins locaux

Un enrichissement du projet

Une légitimation des décisions publiques et une meilleure appropriation des aménagements

Donne lieu à un apprentissage pour l'ensemble des acteurs impliqués : que ce soit les professionnels (qu'ils soient élus ou techniciens) ou les habitants

Crée les conditions d'un dialogue entre puissance publique et habitants pour une confiance améliorée

Reconnaît la légitimité des habitants, de tous les habitants

LES DIFFICULTÉS QUE PEUT POSER LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE, DU POINT DE VUE D'UNE COLLECTIVITÉ LOCALE

Intégrer la participation des habitants à l'élaboration des projets constitue un enjeu de transformation et de renouvellement des pratiques pour l'ensemble des acteurs impliqués : élus, techniciens. Apprendre à faire autrement nécessite une posture d'ouverture avant tout, mais également une formation et un temps d'acculturation.

LES INGRÉDIENTS NÉCESSAIRES A L'EFFICACITÉ D'UN PROCESSUS PARTICIPATIF

- Un portage politique fort et continu
- L'instauration d'un cadre et une organisation dédiée
- Du temps !
- Des moyens humains et financiers
- La possibilité de conduire un processus réflexif et évaluatif



UN OUTIL DE DÉCRYPTAGE DES BOURGS

En 2012, l'Établissement Public Foncier (EPF) de Bretagne, avec ses partenaires, a lancé une étude sociologique sur l'attractivité des centres-bourgs en Bretagne, consciente que des déterminants sociologiques et culturels présidaient au désinvestissement des centralités au profit des espaces périphériques en Bretagne. Il était ainsi nécessaire de les comprendre avant d'engager des études pré-opérationnelles plus traditionnelles. Le groupement Mana factory et CERUR a ainsi été sélectionné pour porter cette étude. Leur méthode de travail les a amenés à développer un outil de décryptage des bourgs.

Conférence d'Anne-Laure Peyrou, urbaniste sociologue, partenaire de Mana factory

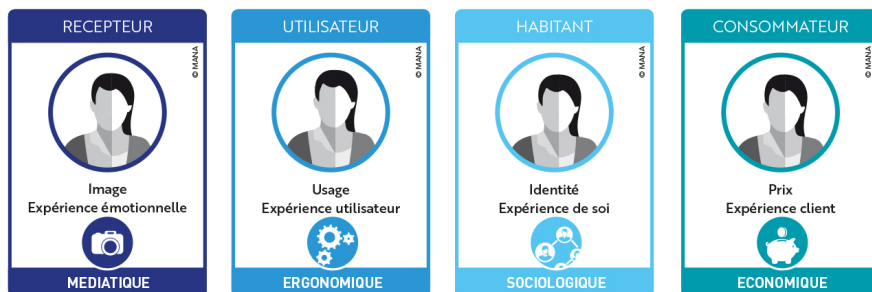
L'intervenante

Ayant suivi une formation d'ethnologie, de sociologie et d'urbanisme, Anne-Laure Peyrou œuvre depuis une douzaine d'années au sein d'organismes travaillant sur le sujet de l'habitat, de l'habitat social, de la prospective et des études urbaines.

D'abord au sein de l'Association Régionale des Organismes d'Habitat Social, ARO HLM (Rennes), elle intègre progressivement des bureaux d'études comme CERUR (Rennes), puis MANA Factory (Saint-Malo). Cette dernière agence mobilise des compétences et des savoir-faire issus de la sociologie, de l'ethnologie, du design et de la communication pour accompagner des collectivités notamment dans :

- La compréhension sensible des modes de vie, des usages, des tendances urbaines à l'heure de la transition énergétique et de la révolution digitale
- La définition de nouveaux métiers, produit ou services à l'habitat
- La fabrication et transformation de la ville et des territoires
- La sensibilisation et l'accompagnement au changement des usages

▼ **Principes d'analyse sociologique des habitants** | Agence Mana



Le décryptage des bourgs, une donnée préalable

Cet outil a été expérimenté pour le compte du Département du Finistère dans le cadre d'une étude « Habitat & attractivité des centres-bourgs en Finistère », réalisée en 2013.

Cette étude comprenait deux volets :

1. Un volet sociologique qui doit permettre d'élaborer un diagnostic sur les mécanismes et les logiques relatives au désinvestissement des centres-bourgs finistériens et analyser la place de l'habitat dans les motivations des ménages pour s'éloigner ou se rapprocher des centres-bourgs.
2. Un volet opérationnel qui constitue une traduction concrète du diagnostic sociologique. Quelles actions mettre en œuvre pour répondre à ces enjeux ?

1 / VOLET SOCIOLOGIQUE // UNE ÉTUDE DANS LE PROLONGEMENT DE LA RÉFLEXION ENGAGÉE PAR FONCIER DE BRETAGNE

La problématique du Conseil départemental du Finistère rejoint par bien des aspects la problématique de dévitalisation / revitalisation des centres-bourgs étudiée par Foncier de Bretagne. En effet, cette recherche sociologique doit permettre de :

- Identifier les ressorts sociologiques qui participent au désinvestissement et à la dévitalisation des centres-bourgs en Bretagne.
- Identifier les critères et les facteurs d'attractivité des centres-bourgs en Bretagne du point de vue des habitants, des commerçants, des acteurs locaux...
- Interroger la notion de centralité. Qu'est-ce qu'une centralité ? Qu'est-ce qu'un centre-bourg en Bretagne ?

Méthode et techniques d'enquête

Pour répondre aux attentes du Conseil départemental du Finistère, telles qu'elles sont exprimées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières, MANA et CERUR ont :

- Analysé les documents statistiques et cartographiques (INSEE etc.) pour mieux connaître la réalité socio-démographique du département et réaliser un état de l'art de la littérature sur le sujet.
- Réalisé 10 entretiens institutionnels (auprès des acteurs départementaux de l'habitat (CG29, DDTM, ANAH, ADIL, ADEUPa, PACT H&D, CAUE, ARO et/ou ADO HLM, bailleurs sociaux, Chambre Départementale des Notaires, etc.).
- Sélectionné 6 communes (avec le comité de pilotage) pour réaliser une enquête sociologique qualitative : Bannalec - Gourlizon - Guerlesquin - Hanvec - Pont Croix - Plounéour Menez. Le choix d'une démarche qualitative répond aux attentes du Conseil départemental, inscrit au cahier des clauses

techniques particulières, concernant l'examen de cas concrets pour identifier des pistes d'actions. Afin d'accompagner au mieux le Département sur la définition de sa politique en matière d'habitat et de logement, d'optimiser le volet opérationnel de l'étude et d'identifier de manière empirique les impacts possibles de ce type d'intervention sur l'attractivité des centres-bourgs, le choix de ces communes comprend des territoires sur lesquels le Conseil départemental a déployé des interventions en faveur de l'amélioration de l'habitat (dispositif OPAH Revitalisation Rurale, Renouvellement Urbain...) ou des aides au développement des territoires (aides au maintien du commerce et de l'artisanat en milieu rural notamment).

Une analyse multicritères des facteurs de désinvestissement

L'ambition de cette enquête sociologique n'est pas de réaliser une série de monographies ou de diagnostics des communes étudiées. Ces investigations de terrain doivent, plus modestement, permettre d'identifier les facteurs qui participent au processus de désinvestissement des centres-bourgs dans le Finistère. Dans cette perspective, nous avons mobilisé un outil d'analyse (matrice) construit dans le cadre de la recherche réalisée pour Foncier de Bretagne. Cette matrice permet de disposer d'une grille multicritères pour lire et analyser les centres-bourgs. Cette matrice pose comme principe l'existence d'une pluralité de facteurs (ergonomiques, médiatiques, sociologiques, économiques) à l'origine des mécanismes et des logiques de désinvestissement des centres-bourgs. Si l'habitat occupe une place centrale dans

ce processus, il doit être pensé en relation avec l'environnement urbain dans lequel il s'inscrit. Ainsi, les mécanismes et les logiques de désinvestissement des centres-bourgs seraient à rechercher dans une combinaison d'éléments de différentes natures qui concourent à leur attractivité.

A la recherche de facteurs endogènes

Cette étude ne cherche pas à rendre compte des dynamiques communales dans leur ensemble. Des facteurs exogènes (notamment économiques) sur lesquels les acteurs locaux ont peu de prises participent à l'attractivité des communes (la localisation des communes dans la géographie des territoires et des réseaux constitue un élément d'importance en la matière). Il n'y a pas de relation directe entre l'attractivité d'une commune (en termes économique ou démographique) et l'attractivité d'un centre-bourg. Des communes très dynamiques peuvent voir leurs centres-bourgs dépérir. Cette étude cherche à identifier les facteurs endogènes sur lesquels les acteurs locaux peuvent agir pour inverser une tendance négative.

Construire une typologie des habitants

Cette étude cherche à comprendre la dynamique de désinvestissement et la place de l'habitat dans cette dynamique du point de vue des acteurs (habitants, commerçants...) de ces communes. Les entretiens réalisés ont permis de construire une typologie. Cette typologie n'est pas une photographie des habitants des communes ou des centres-

bourgs visités au cours de l'étude. Elle cherche à identifier (sur la base de l'enquête sociologique) des profils d'habitants qui potentiellement pourraient investir les centres-bourgs si un certain nombre de conditions étaient réunies.

2 / VOLET OPÉRATIONNEL

Quel habitat pour quel habitant ?

Le Département engage une démarche de Plan Départemental de l'Habitat (PDH) – consultation en cours – pour laquelle l'étude sur l'habitat et l'attractivité des centres-bourgs en Finistère doit apporter des réponses relatives aux enjeux de lutte contre l'étalement urbain à travers notamment le réinvestissement des centres-bourgs. Cette étude doit donc permettre d'identifier les conditions de réussite d'un projet de revitalisation et de formuler des préconisations (leviers d'actions permettant de faire coïncider des objectifs de redynamisation des centres-bourgs et les attentes des ménages en termes d'habitat). Quelle offre nouvelle d'habitat développer ? Selon quelle typologie ? Sur quels leviers agir ? Ce second volet doit constituer une traduction concrète de l'analyse sociologique : quel habitat pour quel habitant ?

Plaçant la question de l'habitat au cœur de l'analyse, la réflexion menée dans le cadre de l'étude s'inscrit en cohérence avec la définition d'orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire, pour une meilleure maîtrise de l'étalement urbain.

Réalisation de fiches d'intervention

Pour ce volet opérationnel de la mission, les préconisations d'actions prennent la forme de fiches d'interventions visant à faire correspondre directement la typologie des ménages, construite par l'enquête sociologique, à une offre en termes de logement et dans un sens plus large d'habitat. En effet, la réflexion sur l'offre de logement est indissociable d'une réflexion sur les espaces publics, les déplacements, l'offre de services, renvoyant bien à la problématique de dévitalisation des centres-bourgs. Il s'agit donc d'intégrer dans la réflexion, et les pistes d'interventions qui en découleront, la dimension collective de l'habitat (la possibilité de mutualisation d'espaces), le degré de mixité fonctionnelle envisageable (commerces, locaux associatifs...), de mixité spatiale (espaces privés, semi-publics, publics), et de traitement des espaces publics également facteurs d'attractivité d'un centre-bourg. Encore une fois, l'habitat sera systématiquement envisagé dans la relation qu'il entretient avec l'espace public et l'environnement urbain qui l'accueillent.

La réalisation d'entretiens approfondis sur des communes ayant bénéficié d'interventions financières du Département, en faveur de l'amélioration de l'habitat et/ou en faveur du maintien d'activités commerciales et artisanales, devra permettre de formuler des recommandations articulant les aspirations et attentes de la population en termes d'habitat et les modalités d'intervention publique au service de l'attractivité des territoires.

CONSTRUCTION DE LA MATRICE

La matrice propose un tableau à double entrée. L'inventaire permet d'identifier les ressources des centres-bourgs. Ce travail d'inventaire pose d'emblée la question des limites du centre-bourg et interroge sur sa définition.

La deuxième entrée permet de saisir les choses de quatre points de vue différents : ergonomique, médiatique, sociologique, économique.

Ces quatre points de vue renvoient à quatre figures de l'habitant : l'utilisateur, le récepteur, le citoyen, le consommateur.

DIMENSION ERGONOMIQUE : L'UTILISATEUR

La dimension ergonomique renvoie aux actions ou au travail (ergon) de la vie quotidienne (faire les courses, déposer ses enfants à l'école, pratiquer les espaces publics, se déplacer dans la rue...) qui sont rendus possibles par un travail d'aménagement et d'équipement d'un site en ressources.

La présence et la qualité de ces ressources participent à la construction de la centralité.

L'habitant est ici saisi en qualité d'utilisateur d'un site, d'un espace, d'un équipement... La dimension corporelle et les sens qui permettent d'avoir prise sont donc très importants.

Un certain nombre d'indicateurs permettent de qualifier ces ressources : la disponibilité, l'efficacité, l'utilisabilité, la lisibilité, l'habitabilité, la normativité.

DIMENSION MÉDIATIQUE : LE RÉCEPTEUR

Le centre, à travers ses aménagements, ses équipements, ses passants... émet un message.

Un centre se définit par sa capacité à mettre en scène des signes et des symboles pour

diffuser une image et émettre un message. Quelle histoire raconte-t-il ? L'habitant est ici saisi en qualité de récepteur d'un message.

Quel message diffuse-t-il ? A qui s'adresse ce message ? Qui sont les émetteurs ?

DIMENSION SOCIOLOGIQUE : LE CITOYEN

Un centre se définit par sa capacité à réunir et à rassembler des personnes de manière ponctuelle ou plus durable. Il permet d'éprouver un lien avec la communauté et son identité avec le lieu.

Il permet de fabriquer de la citoyenneté à l'échelon local. L'habitant est ici saisi en qualité de citoyen.

DIMENSION ÉCONOMIQUE : LE CONSOMMATEUR

L'accès à ces aménités urbaines a nécessairement un coût. La centralité est productrice de valeur qui en limite l'accès.

Le centre est appréhendé ici en termes de marché soumis aux règles de l'offre et de la demande.

L'habitant est ici saisi en qualité de consommateur positionné sur un marché (marché immobilier...) auquel il peut ou non

avoir accès.

USAGE DE LA MATRICE

L'enjeu n'est pas de renseigner de manière systématique et besogneuse l'ensemble des items de la matrice : cela aurait peu de sens et peu d'intérêt. La matrice est un outil visuel. Il doit apporter de la simplicité. Cet outil doit permettre :

- 1 De se donner une grille de lecture partagée de la situation
- 2 De repérer dans le discours des acteurs les manières de définir et de qualifier le centre

3 De construire une image pour faciliter la lecture des situations

4 D'apprécier le poids des différentes variables : selon le point de vue des différents acteurs

5 D'identifier les éléments qui attirent (attracteurs) et les éléments qui retiennent (fixateurs)

6 D'identifier les points forts et les points faibles du centre-bourg d'une commune

7 D'analyser la dynamique des cercles vicieux et vertueux

8 De comparer des situations et des réalités différentes



	Site	Espace public	Habitat	Commerces	Services	Équipements techniques
RECEPTEUR MÉDIATIQUE						
UTILISATEUR ERGONOMIQUE						
HABITANT SOCIOLOGIQUE						
CONSUMMATEUR ÉCONOMIQUE						

Point fort

Point de vigilance

Point faible

FREINS ET POTENTIELS

Le processus de dévitalisation est complexe à saisir car il relève, nous l'avons vu, d'une multitude de critères et de variables qui composent l'alchimie du changement (cercles vicieux ou vertueux). Cependant, quatre situations contrastées peuvent être distinguées.

L'ACCIDENT EXTÉRIEUR

La commune peut être impactée par un événement extérieur sur lequel elle a peu de maîtrise. La fermeture ou la relocalisation d'un établissement industriel peut ainsi conduire au départ d'un grand nombre d'habitants. Ces départs ne seront pas sans conséquences sur les finances locales, sur les commerces et les services locaux...

LE VIEILLISSEMENT

La commune et le centre-bourg peuvent être inscrits dans un processus de vieillissement qui constitue un véritable cercle vicieux. Les équipements et les habitants vieillissent détournant les jeunes ménages, les commerçants, les professions libérales... du centre-bourg dont l'image se dégrade progressivement. La commune semble alors peu accueillante et peu dynamique. Le faible coût du terrain ou du logement peut attirer de nouveaux ménages et amortir provisoirement ce processus de désinvestissement. Mais en l'absence d'un véritable projet politique et d'une véritable doctrine en matière d'aménagement ce renouvellement ne permettra pas d'impulser une dynamique favorable au centre-bourg.

que pour autant le centre-bourg bénéficie de ce dynamisme. Le centre-bourg peut au contraire progressivement s'évider. Les nouveaux équipements et les nouveaux habitants cherchant à lever la contrainte d'un centre-bourg peu ergonomique (notamment en matière d'habitat) peuvent s'implanter en périphérie dessinant ainsi une couronne bâtie contemporaine autour d'un noyau obsolète et vétuste. L'effet de contraste accentue encore le désinvestissement du centre-bourg qui se vide.

LA PATRIMONIALISATION

La patrimonialisation du centre-bourg peut conduire celui-ci à se spécialiser dans une fonction touristique et mémorielle. Les habitants et les commerçants, pour échapper aux contraintes ergonomiques et réglementaires font le choix de s'installer en périphérie du centre-bourg dessinant ainsi une centralité diffuse autour du noyau historique. Les dimensions ergonomiques et médiatiques sont dissociées. Le centre historique peu ergonomique est porteur d'image. Le nouveau centre très ergonomique n'est porteur d'aucun message.

L'ÉVIDEMENT

La commune peut être très dynamique sans

FACE A CES PROCESSUS IDENTIFIÉS, PLUSIEURS LEVIERS SEMBLENT OPPORTUNS A EXAMINER

LA QUESTION DES ÉCHELLES

Le processus de revitalisation des centres-bourgs doit s'envisager à une double échelle : communale et intercommunale. L'échelle communale doit permettre de saisir ensemble la pluralité des composantes de la centralité : l'habitat, l'aménagement et le développement commercial. L'enjeu, à cette échelle, est bien de se départir d'une approche sectorielle propre aux dispositifs de financement pour concevoir des démarches de projet intégré. Mais il s'agit par ailleurs d'intégrer la problématique de renouvellement urbain dans une réflexion et une stratégie de territoire plus large. En effet, l'EPCI est à la fois une échelle de gouvernance et d'élaboration de politiques publiques impactantes pour les communes (politiques de l'habitat, de mobilité, de services à la population...), mais également une échelle de territoire vécu pour les habitants – inscrits dans des dynamiques de mobilité quotidienne.

LA QUESTION DES FONCTIONS

Le rapport aux centres-bourgs ruraux s'inscrit dans une tension complexe de temporalités qui se superposent et s'entrechoquent : à la fois perçus, appréhendés et attendus au travers d'images nostalgiques d'un passé perdu – lenteur des rythmes, rapport intégré à la ruralité, au monde paysan et à la nature... et des attentes de fonctionnalités contemporaines qui renvoient quant à elles à des référentiels plutôt urbains.

Dès lors, réinventer au cœur des centres-bourgs des fonctions contemporaines adaptées aux spécificités du monde rural semble une piste

féconde à travailler à la croisée d'explorations spatiales et sociales. Plusieurs exemples émergent déjà, d'autres restent à inventer et expérimenter : ainsi des jardins partagés comme supports de sociabilité attendue des habitants ; des cellules commerciales vacantes reconverties en lieux d'exposition, de démonstration, ou d'expression associatives et culturelles ; des places centrales aménagées comme de véritables aires de jeux pour enfants ; des arrêts de bus conçus comme des salons, etc...).

LA DIMENSION DU POLITIQUE

Le centre-bourg rural s'inscrit « traditionnellement » dans un schéma d'organisation du pouvoir local, comprenant ses équipements emblématiques (la mairie, l'école, l'église), se traduisant dans des métiers de centralité (le maire, l'instituteur, le curé), et s'exprimant à l'échelle du territoire communal. Or, ces pouvoirs traditionnels se sont épuisés ou s'étiolaient progressivement. Si les figures du curé et de l'instituteur ne marquent plus de leur présence l'espace public, ne représentant plus réellement les lignes de démarcation du débat public, la figure du maire résiste mieux mais semble elle-même fragilisée. De fait, le rapport au territoire communal s'est complexifié, fait à la fois d'attachement identitaire ou symbolique et de marquage plus faible ou distancié concernant les pratiques quotidiennes.

Les habitants rencontrés lors de l'étude expriment leurs désirs de s'inscrire dans la vie de la cité, à la fois par la dimension contributive (éprouver son utilité par l'inscription dans une relation de service et d'échanges réciproques) et identitaire (participer pour éprouver un sentiment

d'appartenance à une « communauté »). L'implication forte du maire dans la vie de la Cité, sa proximité aux citoyens, sa capacité à écouter à accompagner les initiatives participe pleinement de cette dynamique. La force de ces communes peut être d'impulser des démarches participatives et d'implication des habitants. Le centre-bourg peut en créer les conditions et soutenir la socialité par la mise à disposition de lieux d'inscription de ces débats, la centralité contemporaine ne passant plus nécessairement par des édifices. Cette dimension sociopolitique constitue un « fixateur » puissant et participe à constituer l'amorce d'un cercle vertueux.

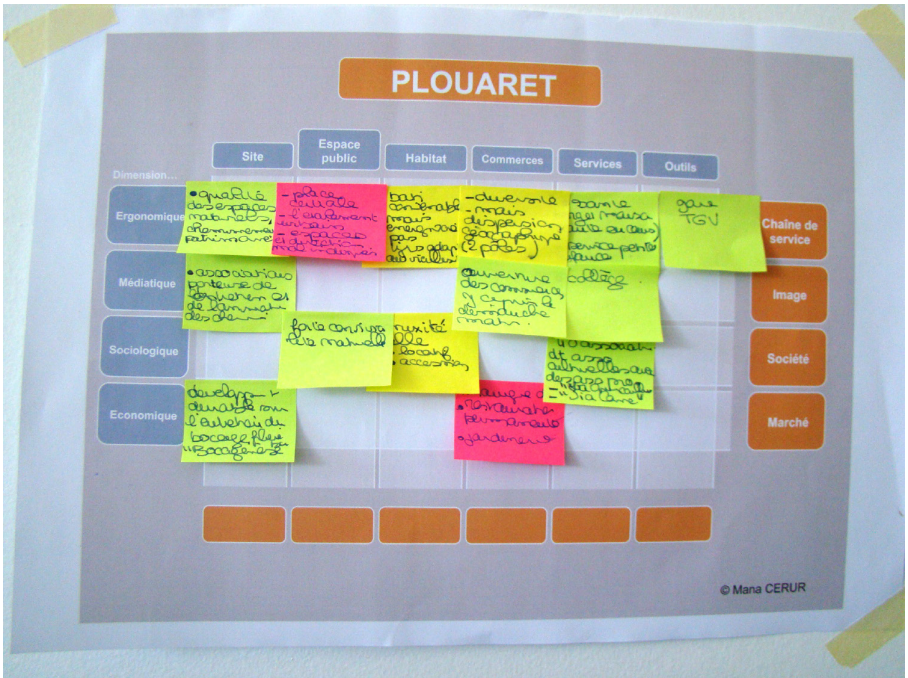
L'HABITAT

L'habitat reste une dimension fondamentale de l'attractivité des centres-bourgs. Or, aujourd'hui, l'habitat existant constitue plus un frein qu'un attracteur et un moteur d'installation. L'habitat en centre-bourg présente en effet des limites déjà évoquées, en termes d'habitabilité - confort, conception intérieure, faible ensoleillement, absence de jardin, obsolescence au regard des modes de vie contemporains, et d'efficacité - faible performance énergétique, accessibilité complexe, impensé de la voiture etc.... La transformation de cet habitat en logements collectifs montre aujourd'hui ses limites (vacance, réticence des bailleurs sociaux à investir ce genre d'opérations...). Le pavillon de lotissement représente alors la principale alternative pour les ménages en quête d'un logement individuel.

Dès lors, la diversification des formes urbaines en centres-bourgs constitue une piste de réflexion à creuser dans les projets de renouvellement. Il s'agit en particulier

d'imaginer des formes renouvelées de la maison individuelle (mitoyenne sur une dent creuse notamment, inscrite dans le gabarit des formes bâties existantes mais conjuguant les codes d'une esthétique contemporaine). Les extensions réalisées sur les habitations anciennes peuvent également redonner des qualités d'habitabilité à des logements obsolescents à l'instar de ce qui se pratique en ville dans d'anciens quartiers.

Cela implique de considérer la démolition possible. Un certain nombre d'acteurs : professionnels, élus, habitants entendent privilégier le pragmatisme entre qualité patrimoniale et coût de réhabilitation, dans la mesure où la prise en charge des surcoûts de réhabilitation du fait de l'obsolescence des structures n'est pas toujours supportable. Pour autant, la question demeure sensible, et les approches brutales de rénovations passées rendent légitimes les réticences exprimées. Comment dès lors s'assurer de la pertinence des choix de démolition et créer les conditions de l'acceptabilité sociale du renouvellement urbain ?





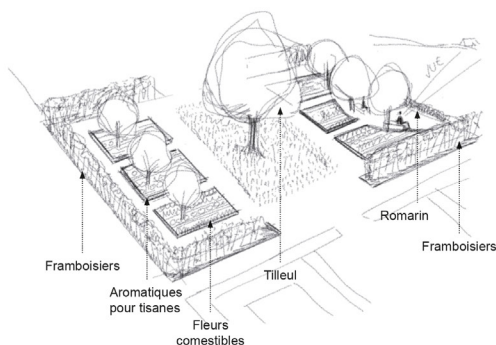
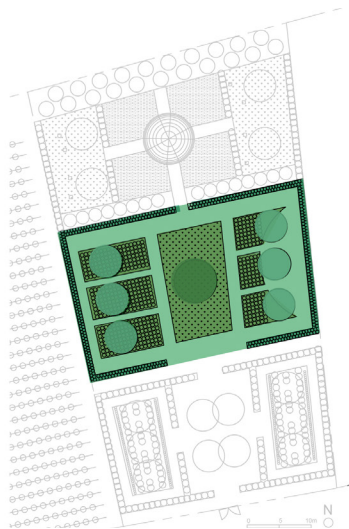
RETOUR D'EXPÉRIENCES D'ACTEURS LOCAUX

Aujourd'hui dans l'Yonne existent de nombreux exemples de structures privées, souvent de l'économie sociale et solidaire, qui développent des initiatives mêlant production de services et de produits, échanges, solidarité, compréhension des enjeux locaux et implication forte d'habitants.

Ils sont le support d'un nouvel investissement de citoyens dans le développement territorial, au-delà de l'engagement associatif plus traditionnel.

Interventions successives de :

- Patrick HENRY, Président de l'association La Grange de Beauvais
- Pauline DAVIET, ingénieure paysagiste, représentante de l'association le P.a.r.c
- Hélène BUCHER, architecte associée de l'agence Ludique Architecture



Productions du jardin des tisanes



Il peut comprendre:

Romarin, Thym, Sarriette, Estragon, Agastache, Ciboule, Sauge, Livèche, Menthe, Mélisse, Origan, Raifort, Lavande, Aneth, Angélique, Fenouil, Coriandre, Hysope, Calendula, Bourrache...

LA GRANGE DE BEAUVAIS

Contact :

SITE INTERNET : <http://www.grangedebeauvais.com>

TÉLÉPHONE : 06 60 80 77 97

COURRIEL : contact@grangedebeauvais.com

Histoire du développement

- 1995 : un corps de ferme à l'abandon qu'il faut sauvegarder, restaurer et animer

- 1996-2016 : l'association Grange de Beauvais, avec ses 50 bénévoles présents sur les chantiers les mardi et samedi et le nombre de ses adhérents (450), a su tout au long des 20 ans redonner vie à cette ferme cistercienne. De nombreux travaux ont permis de créer des pièces pour la vie associative et pour les animations.

Une certaine notoriété s'est installée et sa visibilité s'est affirmée, grâce à son programme d'activités et de manifestations proposées toute l'année.

- 2016-2036 : un plan de développement est proposé et 5 axes prioritaires sont mis en avant :

1. L'architecture
2. La nature et l'environnement
3. Le numérique
4. La culture
5. Le tourisme

Aujourd'hui, fort de son expérience, de ses savoir-faire, des opportunités pour la dynamisation des territoires et des besoins des citoyens, l'association a repensé ses objectifs en accord avec les actions à mener pour l'avenir.

Des thèmes majeurs importants sont d'actualité :

- a. La transition énergétique

- b. L'innovation
- c. L'agroécologie
- d. L'inclusion et la médiation numérique
- e. La gouvernance et la coopération
- f. Les modèles économiques
- g. Le tourisme
- h. L'évaluation et les mesures d'impact

L'association est en mesure de proposer des projets tenant compte de l'évolution du monde actuel, de ses territoires et de ses citoyens. D'autres institutions et partenaires les ont rejoints pour compléter leurs projets.

De toutes ces réflexions est sortie une vision globale de son développement, avec les impacts économiques, sociaux pour ce territoire et notamment 3 projets structurants :

- **L'@telier des convers** : espace de co-working et fablab rural où se mêlent brodeuse numérique pour les travaux des Dames de Beauvais, d'une découpe vinyle pour leur communication visuelle et de différents matériels d'impression 3D. Le suivi numérique du comportement des ruches y est aussi organisé. Des ateliers de sensibilisation au numérique pour les plus âgés y sont proposés.

- **Le conservatoire des cépages** : cette vigne a une vocation pédagogique, et est accessible aux visiteurs pour découvrir sur

une même parcelle les différents cépages blancs et rouges qui sont à l'origine de nos vins de Bourgogne. Ce « conservatoire » rend hommage aux cisterciens qui ont participé pleinement au développement du vignoble chablisien et à sa renommée qui fait le tour du monde.

- **Le jardin** : la reprise de 3 hectares de terre appartenant à la Grange a permis de développer un projet global autour de l'alimentation. Bâti en co-production avec un comité d'experts et d'acteurs locaux, le site se composera d'un jardin maraîcher produisant des fruits et légumes de manière écologique et d'un jardin d'inspiration médiéval produisant des petits fruits rouges notamment et des plantes.

Leur démarche est structurée et suppose la création d'une SCIC en complément de l'association, afin de mieux gérer les aspects économiques qui en découlent.





LE P.a.r.c

Contact :

SITE INTERNET : <http://leparccomestible.wixsite.com/leparc>

TÉLÉPHONE : 09 50 20 31 17

COURRIEL : leparc.comestible@gmail.com

La mise en réseau des habitants du territoire est notre axe principal d'action, de notre point de vue, l'autonomie n'est pas l'autarcie. **L'association souhaite valoriser l'autonomie grâce aux autres.**

Le P.a.r.c souhaite favoriser la rencontre :

- de ses voisins pour échanger des surplus, pour cuisiner, pour transformer ensemble, pour échanger des recettes, des techniques de jardinage écologique...,
- des producteurs locaux qui favorisent les circuits courts et des modes de cultures respectueux de l'environnement et du bien-être animal

- des associations, des entreprises, des particuliers ayant une démarche environnementale dans leur jardin, dans leur cuisine, dans leur mode de vie.

Pour l'association le terme « autonomie alimentaire » porte l'idée qu'un territoire rural et agricole peut, à travers l'alimentation, développer une dynamique locale à forte valeurs humaine, écologique et économique.

Cela est possible selon nous, par la mise en réseau de tous les acteurs du territoire (habitants, consommateurs, producteurs, associations, entreprises, collectivités territoriales...) mais aussi par le lien « ville campagne ».

Les potagers accompagnés par notre structure doivent répondre à plusieurs critères :

- ce sont des potagers gérés de façon écologique
- ils ont une valeur pédagogique, une volonté de partage et de transmission
- ils ont une volonté de gestion collective et participative

Les projets de potagers sont d'abord accompagnés dans une phase de conception.

Nos accompagnements en conception comprennent :

- une aide aux réflexions (si besoin) sur les objectifs du jardin
- un état des lieux et diagnostic du site et du projet
- une phase de conception du jardin (plan, croquis...), avec programmation d'implantation pas à pas. Possibilité d'animer cette phase de façon participative
- une phase de planification d'implantation du projet et des productions (qu'est ce que l'on produit ? pour qui ? pour quoi ?)

Ces jardins peuvent être accompagnés sur une phase d'implantation

Nous accompagnons le lancement du potager sur plusieurs thématiques :

- mobilisation de bénévoles
- animation de chantiers participatifs
- formation de bénévoles au jardinage écologique et/ ou à l'animation d'un potager pédagogique pour passer le relais

Ces jardins peuvent être accompagnés sur une phase de gestion et animation.

Dans certains cas, des projets conçus par notre structure sont également entretenus et animés par nos salariés.

C'est le cas des potagers du chantier médiéval de Guédelon (Treigny-89), du potager du restaurant 'la Côte Saint Jacques' (Joigny-89) et du Jardin Ressource, potager associatif (Louesme - 89)



▲ Vues du jardin de Guédelon | Treigny



▲ Vues du jardin ressource | Louesme



LAO ARCHITECTURE

INITIATIVES CONSTRUITES ÎLO-DIONYSIENNES

Contact :

SITE INTERNET : <https://www.lao-scop.com/fil-d-actualites>

<https://www.associationici.com/>

TÉLÉPHONE : 07 81 78 83 04

COURRIEL : ludique.architecture@gmail.com

Lao Architecture est une agence qui nous réunit autour de valeurs affiniées par les expériences que nous avons partagées et nourries de nos pratiques. Elles s'articulent autour de trois considérations fondamentales: celle de la transition écologique qui s'impose; celle de la dimension sociétale de l'acte de bâtir; et celle de la portée ludique du processus de projet.

Bâtir consciemment :

Convaincus que l'architecture et la construction ont un rôle majeur à jouer dans l'enjeu sociétal actuel de transition

écologique, nous défendons une démarche de projet "frugale" : qui se contente d'une nourriture simple. Cette démarche s'attache

à :

-réinventer le déjà-là : l'existant, les acteurs des lieux, et les ressources locales sont notre point de départ. Le bâtiment est toujours pensé avec son environnement, pour y puiser le meilleur

-valoriser les cycles vertueux : la mise en oeuvre de matériaux issus de circuits courts et de processus de fabrication peu énergivores

-penser l'après : le devenir des lieux, usages et réversibilités possibles sont intégrés à la réflexion de conception et de fabrication

Bâtir avec humour :

Prendre la mesure des enjeux globaux planétaires ne signifie pas pour autant pour nous que le rêve, les dimensions

artistique et joyeuse doivent disparaître. Chaque projet est source de plaisir et d'apprentissage. Nous considérons le jeu, l'expression et l'échange comme de réels outils et matières pour concevoir et innover. Nous fabriquons des objets et espaces ludiques permettant aux usagers d'y écrire des histoires. Les situations plurielles qui en émanent ont pour objet d'éveiller la curiosité et d'entraîner l'utilisateur, le public, le joueur à comprendre et adapter son environnement.

Bâtir à plusieurs :

Considérer l'humain au cœur du projet. Le processus même se doit d'être de "Haute Qualité Humaine", par l'implication des usagers dans les différentes étapes du projet, mais aussi par la considération et la conception du chantier non seulement comme un acte technique, mais aussi comme un acte social, un temps et lieu de rencontres et de transmission. Bâtir est un acte culturel fédérateur.

Avec la création d'ICI, Initiatives Construites Île-dionysiennes, une association loi 1901, nous expérimentons depuis 2014 la pratique architecturale et le chantier comme vecteurs de transmission et de projection collective.

Forts de ces expériences humaines et professionnelles fondatrices, menées notamment en recherche-action dans le quartier Sud de L'Île-Saint-Denis depuis plus de 4 ans, nous avons souhaité continuer et prolonger notre travail au travers de projets d'architecture et de mobilier.



▲ Place aux Initiatives Construites! | Île Saint-Denis



BIBLIOGRAPHIE

Ademe, Zetlaoui-Léger J. dir., 2015, Guide méthodologique pour des démarches participatives pour des projets urbains durables, dans le cadre d'Approches Environnementales de l'Urbanisme (AEU2). ADEME-Let, Attitudes Urbaines.

Anselme B., 2000, Du bruit à la parole, La scène politique des cités, Editions de l'Aube. 279p.

Biau V., Fenker M., Macaire E., 2013, L'implication des habitants dans la fabrication de la ville, Cahiers Ramau n°6, Éditions de La Villette.

Blondiaux L., 2008, Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative. Seuil, La République des idées.

Carrel M., Neveu C., Ion J. (dir.), 2009, Les intermittences de la démocratie, formes d'action et visibilités citoyennes dans la ville, L'Harmattan.

Deboulet A., Nez H., 2013, Savoirs citoyens et démocratie urbaine, Presses Universitaires de Rennes,

Mermet, L.; Salles, D. (dir.), Environnement, la concertation apprivoisée, contestée, dépassée ?, Bruxelles, Éditions De Boeck, 424 p...

Norynberg P., 2001, Faire la ville autrement, la démocratie et la parole des habitants, Editions

Yves Michel.

Rui S., 2004, La démocratie en débat, les citoyens face à l'action publique, Armand Colin, Paris

Verdier P., 2009, Le projet urbain participatif, apprendre à faire la ville avec ses habitants, ADELS/Yves Michel, Paris. 264p.

Esther Guillemard, Suzie Passaquin, Avant l'architecture - Une programmation habitée, Editions Puca, Collection Réflexions en partage, 82 p.

Patrick Bouchain et Pier Schneider, avec la collaboration d'Edith Hallauer, Construire en habitant, Ed. actes Sud.

Simone et Lucien Kroll, sous la direction de Patrick Bouchain, une architecture habitée, Ed. actes Sud.

Sites internet

- <http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/>
- ADELS (Association pour la Démocratie et l'éducation locale et sociale), Revue territoires, <http://www.adels.org/>
- GIS Démocratie et participation, <http://www.participation-et-democratie.fr/>
- Revue Participations, <http://www.revue-participations.fr/>

CONTACTS

Le CAUE de l'Yonne remercie la commune de Dixmont pour son accueil et son aide dans l'organisation de l'atelier, ainsi que les intervenants pour le message qu'ils ont transmis en faveur de la revitalisation des centres-bourgs dans l'Yonne.

LE CAUE DE L'YONNE

Le CAUE [Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement] est une association à compétence départementale. D'intérêt public, ses missions sont multiples : conseiller, informer, former et sensibiliser.

Composé d'une équipe pluridisciplinaire (architectes, paysagiste), le CAUE de l'Yonne conseille gratuitement les particuliers et assiste les maîtres d'ouvrage publics (municipalités, communautés de commune, etc.) et privés (associations, entreprises, etc.) pour ce qui concerne la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale d'un projet. Il intervient en amont et ne substitue pas à un maître d'œuvre ni aux artisans qui viendront concevoir et réaliser le projet par la suite.

www.caue89.fr

Tél : 03 86 72 87 19

Observatoire des CAUE : www.caue-observatoire.fr

Portail documentaire : www.ressources-caue.fr

NOTES

CONTACT

CAUE de l'Yonne

[CONSEIL D'ARCHITECTURE,
D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT]

8, avenue du 4^e Régiment d'Infanterie
89000 AUXERRE
Tél. 03 58 43 80 33
accueil@caue89.fr



DE L'YONNE

www.caue89.fr

